

Éleveurs : vous pouvez demander les aides animales 2023 !



© 2023 Les Echos Publishing

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les éleveurs peuvent procéder à la déclaration de leur demande d'aides animales sur [le site Telepac](#).

Pour les aides ovines et caprines, la télédéclaration sera ouverte dans l'Hexagone jusqu'au 31 janvier 2023 seulement. Il en est de même pour les demandes d'aide aux petits ruminants en Corse et de prime aux petits ruminants dans les départements d'outre-mer.

Pour les aides bovines (nouvelle aide à l'UGB) ainsi que pour les aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio, la télédéclaration pourra être effectuée jusqu'au 15 mai 2023.

Les notices explicatives pour ces différentes aides sont disponibles sur [le site Telepac](#).

© 2022 Les Echos Publishing